

# **Protocole de sécurisation sanitaire du collège Les Salières**

## **Dans le cadre de la réouverture de l'établissement suite à la pandémie de Covid 19**

### **Références textes :**

Protocole sanitaire de réouverture des établissements secondaires – Ministère de l'Education Nationale

COVID 19 : prévenir l'exposition en milieu professionnel – ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire – 30 mars 2020)

<https://www.anses.fr/fr/content/covid-19-pr%C3%A9venir-l%E2%80%99exposition-au-virus-en-milieu-professionnel>

Notes du Conseil scientifique COVID 19 - Enfants, écoles et environnement familial dans le contexte de la crise COVID-19-  
24 avril 2020

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/note\\_enfants\\_ecoles\\_environnements\\_familiaux\\_24\\_avri\\_2020.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/note_enfants_ecoles_environnements_familiaux_24_avri_2020.pdf)

Protocole sanitaire – guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et des lycées du 30 avril 2020

[https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&ved=2ahUKEwiMs7zfgqfpAhWhyYUKHdL8DcgQFjABegQIBB&url=https%3A%2F%2Fwww.education.gouv.fr%2Fmedia%2F67185%2Fdownload&usq=AOvVaw1u5ToCbZsjaY8LTiG\\_LV1r](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&ved=2ahUKEwiMs7zfgqfpAhWhyYUKHdL8DcgQFjABegQIBB&url=https%3A%2F%2Fwww.education.gouv.fr%2Fmedia%2F67185%2Fdownload&usq=AOvVaw1u5ToCbZsjaY8LTiG_LV1r)

Ce protocole s'inscrit dans le respect plein et entier du protocole national cité au-dessus. Il insiste sur certains points considérés comme essentiels. Il développe l'organisation mise en œuvre.

### **Principes généraux :**

A compter du 18 mai 2020, il a été décidé d'ouvrir progressivement les collèges dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

### **En préambule :**

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8 °C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement. Le collège est alors averti.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires. (Prendre contact avec son médecin traitant et le médecin du rectorat (sam@ac-poitiers.fr)).

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

## **Le protocole repose sur cinq fondamentaux**

### **1°) Maintien de la distanciation physique :**

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Dans les salles de classe, le nombre d'élèves sera limité à 15 élèves dans le respect de la distanciation.

Document mis à jour le 13 mai 2020 suite au CHSCT du 12 mai 2020

Aux endroits utiles (entrée des salles de classe, entrée de WC, entrée de l'établissement, entrée au réfectoire...), un marquage au sol permet aux élèves de respecter cette distanciation.

## **2°) Application des gestes barrières :**

L'application des gestes barrières s'applique à tous selon les règles précisées dans les documents en annexe. Elle est de la responsabilité de tous.

Le lavage des mains (cf. documents en annexe) :

Les consignes seront affichées dans les lieux stratégiques. Le lavage se fera soit, en utilisant du gel hydroalcoolique mis à disposition, soit par un lavage des mains avec du savon et de l'eau. Dans ce dernier cas, le séchage des mains se fera en utilisant des serviettes papier jetables, soit à l'air libre.

Les élèves devront se désinfecter les mains :

- A l'entrée dans l'établissement
- A l'entrée et à la sortie des classes
- A l'entrée et à la sortie du restaurant scolaire
- A l'entrée et à la sortie des WC

Pour les personnels, outre les consignes précédemment données aux élèves, la désinfection des mains se fait dès lors que l'on entre dans une nouvelle salle.

### **Le port du masque :**

Les masques de protection doivent être utilisés sur une période de 4 heures. Pour une journée de classe, il est donc impératif d'utiliser deux masques, un le matin, un l'après-midi. Les masques doivent englober le nez et la bouche et en aucun cas être placé sous le nez.

Pour les personnels, le port d'un masque grand public est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations, en particulier pendant les cours.

L'établissement met des masques de catégorie 1 appelés « grand public », à disposition de ses personnels.

Pour les élèves, le port du masque grand public est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté (dans la cour, dans les transports scolaires, pendant les temps de circulation et d'entrée en classe). Pendant les temps de classe, les élèves garderont leur masque.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

Le changement de masque se fera après le repas de midi pour les demi-pensionnaires. Pour les élèves externes, le changement de masque se fera à la maison. Les masques non utilisés seront gardés dans un sac plastique afin de le garder propre.

Le collège sera doté en masques de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques grand public de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui le souhaitent ou doivent en être équipés dans le cas où ils n'en seraient pas équipés.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

#### **Ventilation des classes et des locaux :**

L'aération des locaux dure au moins 10 minutes à chaque fois.

Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

### **3°) Limitation du brassage des élèves :**

#### **Accueil des personnels :**

Des masques sont mis à disposition des personnels (à l'accueil de l'établissement pour les enseignants, dans les vestiaires pour les agents).

La salle des professeurs ainsi que la salle de reproduction (à côté de la grande permanence) sont mises à la disposition des enseignants. Du gel hydroalcoolique y est disponible ainsi que des lingettes désinfectantes. Les enseignants sont attentifs à respecter les gestes barrière.

Les personnels techniques sont accueillis sur des horaires décalés pour le respect des règles de distanciation dans les vestiaires. Les horaires et les missions des agents sont aménagés en fonction des contraintes liés à la reprise.

#### **Accueil des élèves :**

L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

Les dispositions suivantes sont :

Prenant en compte les contraintes liées au nettoyage et à la désinfection des locaux, à la circulation des élèves dans les locaux, la capacité d'accueil ne peut dépasser 200 élèves.

Afin d'être dans la capacité d'offrir à tous les élèves un enseignement, chaque niveau sera accueilli à raison d'un jour par semaine. Cette organisation s'adaptera aux modifications susceptibles d'intervenir dans les semaines à venir.

Pour le mois de mai, les élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> seront accueillis selon le planning suivant

Accueil des élèves de 6<sup>ème</sup> : lundi 18 et 25 mai, jeudi 28 mai

Accueil des élèves de 5<sup>ème</sup> : mardi 19 et 26 mai, jeudi 29 mai

Pour le mois de juin, un nouveau planning prendra en compte les évolutions du déconfinement susceptibles d'arriver, en particulier pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>.

Afin de limiter la circulation des élèves, chaque classe disposera de deux salles (obligation du respect de la distanciation). Les élèves resteront dans leur salle de classe pour toute la journée. Les professeurs se déplaceront en fonction des cours qui seront programmés.

Les salles seront attribuées de la manière suivante :

Classe N°1 : salles techno1 et Techno2

Classe N°2 : salles 221 et 222

Classe N°3 : salles 225 et 227

Classe N°4 : Salles 112 et 113

Classe N°5 : Salles 214 et 216

Classe N°6 : Salles 211 et 213

Les classes accéderont aux salles les unes après les autres en utilisant un sens de circulation prévu (cf. plan en annexe)

### **L'arrivée et le départ de l'établissement :**

A partir de 7 heures 50, les élèves arrivent au collège en fonction des transports scolaires. Il est donc difficile d'organiser une arrivée en décalé. Les élèves entrent directement dans le collège sans attendre. Les élèves qui descendent du bus entrent immédiatement dans le collège. Un sas d'entrée (barriérage) permet d'accueillir les élèves dans le respect de la distanciation. Les élèves attendent en respectant les marquages au sol distants de 1 mètre.

A la fin de ce sas d'entrée, chaque doit se nettoyer les mains en utilisant du gel hydro alcoolique. Un personnel de vie scolaire fait l'appel et rappelle les consignes de distanciation. L'élève est orienté vers la zone de récréation prévue pour sa classe. Il attend alors la montée en classe dans le respect des règles de distanciation et du port du masque.

Les élèves sont accueillis jusqu'à 8h15 pour un démarrage des cours à 8h30.

A la sortie, les élèves sont accompagnés par le professeur en charge du groupe jusqu'à la sortie du bâtiment. Sous la surveillance des personnels de vie scolaire, les élèves sont rangés dans la cour en fonction des bus qu'ils ont à prendre. Les autres élèves sortent et rentrent chez eux.

Les élèves qui prennent le bus montent dans les bus sans attendre devant le collège.

L'accès des bâtiments de l'établissement est interdit pour les parents d'élèves.

### **Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments :**

L'entrée et la sortie des salles de classe se fait suivant un sens de circulation qui évite tout croisement d'élèves.

Les élèves ne changeant pas de classe, il n'y a pas lieu d'envisager des mouvements d'élèves pendant les interclasses

Tout élève souhaitant aller aux toilettes en dehors des récréations devra être accompagné à la vie scolaire. Un personnel de vie scolaire prendra en charge l'élève pour l'accompagner et le ramener en classe.

### **Les récréations :**

Recréation du matin : de 10h20 à 10h50

Recréation de l'après-midi : de 15h20 à 15h50

Une zone de récréation est attribuée à chaque classe. Les élèves ont l'obligation de respecter ces zones.

Classe N°1 : salles techno1 et Techno2 – cour devant les salles de technologie

Classe N°2 : salles 221 et 222 – cour devant le collège coté salle de restauration

Classe N°3 : salles 225 et 227 – cour devant le collège coté CDI

Classe N°4 : Salles 112 et 113 – terrain de basket

Classe N°5 : Salles 214 et 216 – cour devant la salle d'évolution

Classe N°6 : Salles 211 et 213 – cour devant la chaufferie

Les casiers ne sont pas accessibles. Les bancs ne peuvent pas être utilisés

L'accès aux toilettes se fera par zone dans le respect des files d'attente prévues (barriérage et marquage au sol) et des consignes sanitaires (nettoyage des mains avant et après le passage). Pour le séchage des mains, l'utilisation de souffleurs est interdite. Des serviettes en papier sont mises à disposition.

Les élèves de la classe N°1 utiliseront les toilettes des salles de technologie.

Une zone de récréation est attribuée à chaque classe. Les élèves ont l'obligation de respecter ces zones.

### **L'organisation des cours :**

La capacité d'accueil des classes est de 15 élèves au maximum. Les classes sont donc séparées en deux salles selon l'organisation déjà présentée.

Les élèves sont pris en charge par le professeur dans la cour. Ils accèdent à la classe dans le respect des sens de circulation prévus, les uns derrière les autres.

Les élèves se rangent dans le couloir dans le respect du marquage au sol. Ils entrent dans la classe les uns après les autres sous les ordres du professeur qui attribue une place à chaque élève. L'élève entre dans la salle, se désinfecte les mains avec le gel hydro alcoolique mis à disposition, s'installe et s'assied et ne se lève plus. A ce moment-là, un autre élève entre.

Horaire des cours :

M1 : 08h30 – 09h25    S1 : 13h30 – 14h25

M2 : 09h25 – 10h20    S2 : 14h25 – 15h20

M3 : 10h50 – 11h45    S3 : 15h50 – 16h45

Pendant les cours, les élèves ne peuvent pas échanger leurs livres ou leurs documents. Les sacs et cartables sont laissés dans les classes pour la journée.

De même, par souci de précaution et dans un premier temps, les ordinateurs ne sont pas disponibles pour les élèves.

Les personnels AESH accompagnent les élèves dont ils ont la charge au sein des classes. Le port du masque est obligatoire. Comme les élèves, les personnels AESH doivent se désinfecter les mains à l'entrée et à la sortie du cours.

Pour la sortie de la classe, les élèves sortent les uns après les autres sous les ordres du professeur. Ils se désinfectent à nouveau les mains. Ils rejoignent alors leurs zones de récréation dans le respect des sens de circulation.

Dans le cas de temps d'étude, le groupe reste dans sa salle de référence, le surveillant se déplace.

La salle d'étude sera mise à disposition des personnels afin d'avoir une grande salle de réunion permettant l'instauration de gestes barrières.

#### **L'organisations de la demi-pension :**

Les repas se prendront dans le réfectoire dans le respect des règles de distanciation. Le repas proposé est froid servi dans un sac plastique. L'ensemble de la vaisselle est jetable. L'eau est fournie dans les bouteilles plastiques individuelles. L'élève peut utiliser sa propre gourde.

Un sens de circulation est défini de l'entrée à la sortie du réfectoire. Un sas d'entrée est mis en place devant le réfectoire (barrière et marque au sol) avec nettoyage des mains au savon. Un sas de sortie permet aux élèves de jeter leurs restes et de se laver les mains.

Le réfectoire est séparé en deux zones utilisées successivement. Lorsqu'une classe a fini son repas, un agent assure la désinfection de la zone avant l'arrivée de la classe suivante.

Les familles qui le souhaitent pourront demander de changer de régime (choix du régime externe) pour le 3<sup>ème</sup> trimestre. Ce choix ne pourra pas être changé par la suite.

### **4°) Nettoyage et désinfection des locaux et des matériels :**

Le nettoyage est effectué par les agents dans le respect des règles édictées par les services du Conseil Départemental et des modalités précisées dans la fiche dédiée dans le protocole national

Les produits utilisés pour le nettoyage sont des produits virucides respectant les normes en vigueur (NF EN 14476).

Pour les salles de classe, elles sont nettoyées à fond une fois par jour (matin ou soir). Pendant la pause méridienne, un nettoyage simple est effectué. Une pochette de lingettes désinfectantes est mise à disposition de l'enseignant afin de désinfecter l'ordinateur ou tout autre objet utilisé (vidéo, feutre tableau, poignées de porte et fenêtre qui ont été touchées ...)

Pour les sanitaires (élèves et professeurs), un nettoyage à fond est effectué deux fois par jour (matin ou soir, après la pause méridienne). Un nettoyage simple est effectué après les récréations du matin et de l'après-midi.

La salle des professeurs et la vie scolaire sont nettoyées à fond une fois par jour. Un nettoyage simple est effectué à la mi-journée.

Les communs sont nettoyés à fond une fois par jour. Les points de contact (poignées de porte, rampes d'escalier, interrupteurs sont désinfectés régulièrement).

Les portes des salles de classe sont laissées ouvertes au maximum. Les élèves ne touchent pas aux poignées de porte. Il en est de même pour l'ouverture des fenêtres.

Les rampes d'escalier sont désinfectées après chaque circulation d'élèves.

Pour chaque lieu, une fiche de passage sera complétée par l'agent ayant effectué le nettoyage. Cette fiche est apposée sur la porte de la salle.

Un plan de nettoyage et de désinfection des locaux est élaboré.

## **5°) Formation, information et communication :**

L'objectif est de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

De fait, un plan de communication est élaboré à destination des différentes catégories de la communauté scolaire.

### **Les personnels de l'établissement :**

Le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

D'ores et déjà, l'ensemble des enseignants a été destinataire du lien suivant :

<https://www.intra.ac-poitiers.fr/mes-rubriques/formation-gestes-barrieres-et-port-du-masque-webinaire-mardi-5-mai-a-16h-274334.kjsp?RH=1192696847494>

Avant la reprise des cours, une formation, à destination des personnels sera dispensée en vue d'accueillir les élèves.

Cette formation, assurée par l'infirmière de l'établissement, s'appuie notamment sur les prescriptions du guide national, notamment celles figurant dans les fiches thématiques.

Les personnels techniques sont accueillis lundi 11 mai à 9 heures pour une première réunion d'information. En fonction des besoins, d'autres formations sont prévues avant la reprise du 18 mai. Un planning est élaboré à partir des demandes.

### **Les parents :**

Dans la continuité de la période de confinement, la communication avec les parents est assurée sous la forme de note d'information envoyée par mail et disponible sur le site du collège.

Les points suivants sont abordés (liste non exhaustive) :

- Les conditions d'ouverture de l'établissement ;

- Le rôle actif des parents dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, etc.) ;
- La surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte au collège (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- Les moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- La procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- Les numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;
- L'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'établissement ;
- Les points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- Les horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;
- L'organisation de la demi-pension.

### **Les élèves**

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains, dans le cadre de l'heure de vie de classe.

Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, représentation de la distance d'un mètre, etc.).

Dans le cadre de cette première heure, les élèves sont sensibilisés à l'organisation mise en place dans l'établissement. Les personnels de vie scolaire collaborent cette action.

Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. L'infirmière apporte également son appui à ces actions de sensibilisation.

### **Cas des enfants de personnels prioritaires :**

A compter du 18 mai, l'établissement continue à recevoir les enfants des personnels de santé qui en font la demande. S'y ajoutent les enfants d'autres personnels prioritaires (personnels de crèche, enseignants...). Ce groupe constitué d'élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> sont reçus au CDI.

Un élève reçu au collège dans ce cadre ne pourra pas être accueilli avec les élèves de sa classe.

### **Cas de contamination d'un membre de la communauté éducative :**

Se référer à la fiche thématique « procédure de gestion d'un cas de COVID »

#### **PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS DE COVID**

En cas de symptômes évocateurs du covid 19 :

- 1) Isolement immédiat de l'élève/personnel avec un masque à l'infirmier.
- 2) Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- 3) Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.
- 4) Information de l'infirmière de l'établissement et du médecin de l'éducation nationale référent de la circonscription.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

### **En cas de test positif**

- 1) Information des services académiques qui définissent avec les autorités sanitaires les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.
- 2) Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- 3) Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade.





MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Coronavirus



Pour se protéger et protéger les autres :



Se laver très  
régulièrement  
les mains



Toussier  
ou éternuer  
dans son coude



Utiliser un  
mouchoir  
à usage unique  
et le jeter



En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer :

✓ Contacter  
rapidement  
le SAMU centre 15

✓ Éviter tout  
contact  
avec son  
entourage

✓ Ne pas se rendre  
directement chez  
le médecin, ni aux  
urgences de l'hôpital



Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse demande  
aux établissements de suspendre tous les voyages scolaires internationaux  
et dans les clusters jusqu'à nouvel ordre.

Numéro vert (0 800 130 000) 24 h/24 et 7 j/7  
pour les questions non médicales

Plus d'informations sur : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

# Le lavage des mains - Comment ?

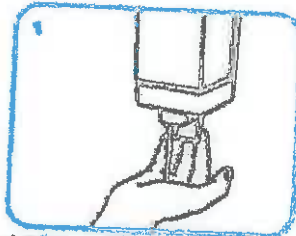
LAVER LES MAINS AU SAVON ET À L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES  
SINON, UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIÈNE DES MAINS !



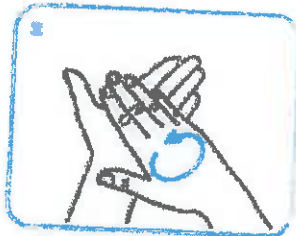
Durée de la procédure : 40-60 secondes



1. Mouiller les mains abondamment



2. Appliquer suffisamment de savon pour recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



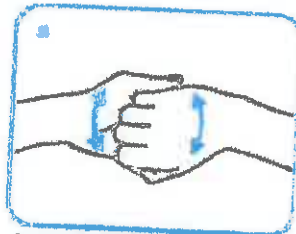
3. Paume contre paume par mouvement de rotation,



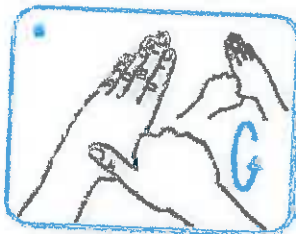
4. le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice et versa,



5. les espaces interdigitaux, paume contre paume, doigts enroulés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,



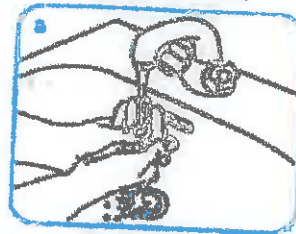
6. les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,



7. le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice et versa,



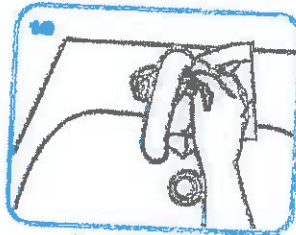
8. la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice et versa.



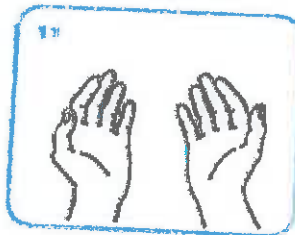
9. Rincer les mains à l'eau,



10. sécher soigneusement les mains avec une serviette à usage unique,



11. fermer le robinet à l'aide de la serviette.





## FACE AU CORONAVIRUS : LES BONS GESTES À ADOPTER

Si tu es malade, reste à la maison.



1

Lave-toi les mains  
avec du savon,  
très régulièrement.



2

Tousse et éternue  
dans le pli  
de ton coude  
et loin de tes amis.

3

Utilise  
des mouchoirs  
en papier  
et jette-les  
à la poubelle.



4

Salue  
tes amis  
de loin.



5

1 mètre



Respecte  
une **distance  
de 1 mètre**  
(2 grands pas)  
entre toi et  
les autres.

6

Évite de toucher  
ton visage (nez,  
bouche, yeux).





MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COVID-19

## GRANDS PRINCIPES DU NETTOYAGE



**Le nettoyage et la désinfection des locaux par un produit virucide est assuré au moins une fois par jour.**



**Les surfaces fréquemment touchées et les sanitaires sont désinfectés au minimum une fois par jour.**



**Aération constante des locaux avant et après le nettoyage.**



**Le matériel collectif est déconseillé et désinfecté après chaque utilisation.**



**Les usagers veillent à maintenir les locaux propres pour soutenir le personnel.**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COVID-19

## LES RÈGLES DE CIRCULATION DANS MON ÉCOLE/ÉTABLISSEMENT



**Je ne crée pas  
d'attroupements  
dans les couloirs.**



**Je respecte le sens  
de circulation indiqué.**



**Je me tiens à plus  
d'un mètre des autres,  
même en cas  
de croisement.**



**J'ouvre les portes  
sans toucher  
la poignée avec ma main.**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**

(appel gratuit)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COVID-19

## LES RÈGLES À RESPECTER DANS LA COUR DE RÉCRÉATION



**Je reste à un mètre  
de mes camarades  
(deux grands pas).**



**Je ne joue pas  
à des jeux collectifs.**



**Après chaque récréation,  
je me lave les mains.**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

COVID-19

## PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER



Se laver les mains **avant** de  
mettre son masque  
et **après** l'avoir retiré



Mettre et enlever  
le masque en le prenant par  
les lanières



Couvrir le nez  
et la bouche



Une fois posé,  
ne plus le toucher



Après utilisation, le mettre  
dans un sac plastique et le jeter  
ou s'il est en tissu, le laver  
à 60° pendant 30 min

**Le masque est un moyen de protection complémentaire  
qui ne remplace pas les gestes barrières**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

## INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

# PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement  
les mains ou utiliser une  
solution hydro-alcoolique**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans  
un mouchoir à usage unique  
puis le jeter**



**Éviter  
de se toucher  
le visage**



**Respecter une distance  
d'au moins un mètre  
avec les autres**



**Saluer  
sans serrer la main  
et arrêter les embrassades**



**En complément de ces gestes, porter un masque  
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)





MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COVID-19

## SI JE SUIS MALADE, JE RESTE À LA MAISON



**Si j'ai de la fièvre le matin,  
je reste chez moi.**



**Si je ne me sens pas bien  
en classe, je préviens  
mon professeur.**



**J'attends que mes parents  
viennent me chercher  
et je porte un masque.**



**Je reste chez moi jusqu'à  
ce que je sois guéri.**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)